



ASSOCIATION DES  
RADIODIFFUSEURS  
COMMUNAUTAIRES  
DU QUÉBEC



Fédération des  
télévisions communautaires  
autonomes du Québec



## **COMMUNIQUÉ**

**Pour diffusion immédiate**

### **Les médias communautaires québécois demandent une aide concrète au gouvernement Legault dans le prochain budget provincial**

**Longueuil, le 6 mars 2024** – L'[Association des radios communautaires du Québec](#) (ARCQ), la [Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec](#) (FTCAQ) et l'[Association des médias écrits communautaires du Québec](#) (AMECQ) demandent au gouvernement Legault d'inclure des mesures d'appui concrètes pour les médias communautaires dans le budget qu'il déposera à l'Assemblée nationale, le 12 mars.

Les trois organismes porte-parole somment le gouvernement :

- De créer un fonds d'urgence qui contribuera à la pérennité de l'ensemble des médias communautaires aux prises avec des baisses de leurs revenus publicitaires.
- De respecter, de renouveler et d'accroître considérablement l'engagement pris par le gouvernement du Québec en 1995 d'investir une partie de son budget publicitaire dans les médias communautaires.
- D'augmenter de façon significative et d'indexer annuellement le Programme de soutien aux médias communautaires (PAMEC), géré par le ministère de la Culture et des Communications, qui n'a pas été bonifié depuis quelques années.

« Il incombe au gouvernement du Québec d'investir de manière responsable dans des entreprises d'ici pour livrer ses messages au plus grand nombre de citoyens possible au lieu de recourir à des plateformes numériques étrangères, affirme le président de l'ARCQ, François Carrier. Les médias communautaires sont présents sur tout le territoire, ce qui garantit à la population un accès équitable à l'information gouvernementale, peu importe la situation géographique. »

Les actions revendiquées s'avèrent nécessaires alors que les radios, les télévisions et les journaux communautaires s'efforcent de maintenir leurs acquis pendant que les entreprises et les gouvernements, dont celui du Québec, poursuivent l'achat d'annonces publicitaires sur des plateformes comme Facebook et Instagram.

Le soutien revendiqué par les médias communautaires s'explique parce qu'ils sont autant de remparts contre la crise des médias en raison de leur proximité citoyenne. Ce sont de bons gestionnaires des ressources auxquelles ils ont accès. De plus, ils forment une grande partie de la relève professionnelle en communication, effectuent un travail d'information unique et indispensable, notamment lors d'événements climatiques (ex., feux de forêt, inondations, etc.), et sont parmi les principaux diffuseurs des actualités quotidiennes et culturelles québécoises.

« Chaque dollar investi dans une entreprise qui n’a pas de retombées dans une collectivité québécoise est un pas dans la mauvaise direction, a ajouté la présidente de la FTCAQ, Émilie Boulay-Chouinard. Investir des montants pour des annonces publicitaires dans les médias communautaires, à but non lucratif, est un des meilleurs moyens pour le gouvernement du Québec de créer des retombées économiques positives sur chaque dollar injecté. Sans compter que dans ce type de médias, où l’indépendance des travailleurs de l’information est respectée, la démocratie ne fait que mieux s’en porter. »

Depuis de nombreuses années, l’ARCQ, la FTCAQ et l’AMECQ proposent des solutions au gouvernement du Québec pour mieux soutenir les médias communautaires. Force est de constater que rien n’a changé, y compris depuis le dépôt en 2020 du rapport de la Commission de la culture et de l’éducation portant sur l’avenir des médias d’information. La Commission recommandait alors au gouvernement de « poursuivre et d’intensifier ses actions pour appuyer financièrement les différents médias afin de pérenniser l’information de qualité dans toutes les régions du Québec ».

Cela dit, toute mesure mise de l’avant par Québec doit tenir compte de la réalité des médias communautaires, pour qui les crédits d’impôt, par exemple, sont inutiles puisqu’il s’agit d’organismes à but non lucratif. « Les investissements faits par le gouvernement vont directement aux services à la population et non dans les poches d’actionnaires. L’argent se retrouve directement investi dans la production de nouvelles et d’émissions locales », précise le président de l’AMECQ, Joël Deschênes.

Fondée en 1979, l’ARCQ soutient le progrès et le rayonnement de la radiophonie communautaire. Elle représente 37 radios communautaires indépendantes établies aux quatre coins du Québec.

Fondée en 1998, la FTCAQ regroupe 40 télévisions communautaires autonomes. Elle promeut le développement de la télévision communautaire autonome (TCA) au Québec, favorise la concertation entre ses membres et avec les différents partenaires du milieu.

Fondée en 1980, l’AMECQ fournit des services de soutien et de formation à ses 71 journaux communautaires membres, les regroupe et les représente pour qu’ils puissent remplir leur rôle et leur mission fondamentale.

-30-

**Renseignements :**

Denis J. Bertrand  
Directeur général par intérim  
ARCQ  
705-507-8472  
[denis@dbertrand.com](mailto:denis@dbertrand.com)

Amélie Hinse  
Directrice générale, FTCAQ  
819-604-7900  
[ahinse@fedetvc.qc.ca](mailto:ahinse@fedetvc.qc.ca)

Yvan Noé Girouard  
Directeur général, AMECQ  
514-383-8533  
[girouard@amecq.ca](mailto:girouard@amecq.ca)